

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 Décembre 2023**
* * * * *

Date de la convocation : 05/12/2023
Date d'affichage : 05/12/2023

Nombres de Conseillers
- En exercice : 14
- quorum : 8
- présents : 8
- votants : 9

L'an deux mil vingt-trois, le 12 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MM : GANDON Jérôme, PHILIPPOT Sébastien, ROULLEAU Vincent, VALLÉE Jérémy

Absent(s) : Mme MARY Annie, M. GUEHO Nicolas
Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PASTEAU Isabelle à M. PHILIPPOT Sébastien
Excusé(s) : Mmes : AHIER Brigitte, SARRY Céline, M. TIMMERMAN Michel

Secrétaire de séance : Mme CHOPLIN Annie

Approbation PV

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2023.
- Demande de subventions DETR pour l'année 2024.
- Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise : renouvellement de la convention de capture des animaux errants avec la société CANIROUTE.
- Vente 5 et 7 route Felice NAZZARO.
- SIVOS de Beillé-Duneau : participation aux frais d'électricité des deux classes de l'école de Duneau pour les années 2021 et 2022.

Demande d'un ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention Fonds départemental d'aménagements urbains.
 Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Convention de capture des animaux errants avec la société Caniroute
2023-73

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention entre notre commune et la société Caniroute pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société Caniroute. La tarification se décompose comme suit :

Capture :			
	HT	TVA	TIC
Prix par tranche de 10 minutes d'intervention*	20,00€	400€	2400€
*Toute période commencée est due. Le démarrage de la période s'entend de l'arrivée de la Société Caniroute sur le territoire de la commune.			
Frais supplémentaires :			
	HT		
Moins de 50 kg	Utilisation d'un pistolet hypodermique	133,00 €	
	Par tir supplémentaire	57,40 €	
Plus de 50 Kg	Utilisation d'un pistolet hypodermique	182,94 €	
	Par tir supplémentaire	57,40 €	
	Visite vétérinaire (Taux horaire)	75,00 €	
	Visite vétérinaire (Taux horaire majoré*)	100,00 €	
Assistance vétérinaire s'ajoutant aux frais mentionnés ci des sus	Forfait anesthésique chien en fonction du poids	0 - 10 kg	22,57 €
		11 - 20 kg	31,77 €
		21 - 30 kg	40,13 €
		> 30 kg	50,16 €
	forfait kilométrique en € HT / Km	0,70 €	
*Majoration applicable la nuit (de 20h à 8h), les jours fériés et week-end.			

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Participation aux frais d'électricité de l'école par le SIVOS de Beillé-Duneau
Années 2021 et 2022
2023-74

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les frais d'électricité des deux classes de l'école de Duneau sont facturés à la commune dans la mesure où il n'y a pas de compteur spécifique pour l'école.

Ainsi, il convient, pour les années 2021 et 2022, d'établir une refacturation des frais d'électricité au SIVOS de Beillé-Duneau, dont la compétence est justement la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école.

Avec la participation de Michel TIMMERMAN, Président du SIVOS de Beillé-Duneau, un relevé du compteur de la classe CM1/CM2 a été fait et un calcul a été établi. La consommation mensuelle moyenne d'une classe calculée est donc de 205.8 KW/h. Cela correspond à une consommation annuelle de 4 939.20 kW/h pour les deux classes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le calcul d'une consommation annuelle de 4 939.20 KW/h pour les deux classes de l'école de Duneau,

Décide de refacturer pour l'année 2021 la somme de 889.05 € avec un tarif de 0.18€ KW/h,

Décide de refacturer pour l'année 2022 la somme de 889.05 € avec un tarif de 0.18€ KW/h.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Vente des biens immobiliers situés 5 et 7 route Felice NAZZARO
2023-75

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-40 du 13 avril 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente les biens immobiliers situés 5 et 7 route Felice NAZZARO. Pour mémoire, le prix avait été fixé à 107 000 € pour l'ensemble des parcelles A 919-920-606-607 pour une surface cadastrale totale de 998 m².

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le prix de vente à 95 000 € pour l'ensemble des biens immobiliers situés 5 et 7 route Felice NAZZARO comprenant les parcelles cadastrales A 919-920-606 et 607.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Demande de subvention DETR/DSIL pour l'année 2024
Projet 1 - Aménagement de sécurisation routière rue des Charmilles
2023-76

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est :

1 – Aménagement de sécurisation routière rue des Charmilles.

Après délibération, le conseil municipal **adopte** le projet précité, **décide** de solliciter le concours de l'État et **arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	14 500 € HT
DETR et /ou DSIL	27 000 € HT
Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise	12 500 € HT
TOTAL	54 000 € HT

Le conseil :

- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2024**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Demande de subvention DETR/DSIL pour l'année 2024
Projet 2 - Remplacement de fenêtres dans la salle associative
2023-77

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2024 le projet susceptible d'être éligible est :

2 – Remplacement de fenêtres dans la salle des associations.

Après délibération, le conseil municipal **adopte** le projet précité, **décide** de solliciter le concours de l'Etat et **arrête** les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	2 900 € HT
DETR et /ou DSIL	2 900 € HT
Autre collectivité (à préciser)	
TOTAL	5 800 € HT

Le conseil :

- **autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2024**
- **atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours**
- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Demande de la subvention Fonds Départemental d'Aménagements Urbains 2023-78

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de la Sarthe propose une subvention pour la réalisation de travaux d'aménagements urbains qui s'intègrent dans un projet global d'aménagement du centre-bourg.

Cette subvention est accordée une fois par mandat et s'élève à 20 000 € pour les communes de moins de 5 000 habitants, pour un projet supérieur à 70 000€ HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention dans le cadre de l'aménagement de la rue de la mairie et de sa liaison piétonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sollicite le Fonds départemental d'aménagements urbains (FDAU) pour le projet d'aménagement de la rue de la mairie et de sa liaison piétonne,

Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

Département	21 280,00 €	9,30%
Région	40 000,00 €	17,48%
Etat DETR	39 913,00 €	17,45%
Fonds de concours	12 500,00 €	5,46%
FDAU	20 000,00 €	8,74%
Commune	95 088,87 €	41,56%
Total	228 781,87 €	100,00%

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	0	0

Questions diverses

- Devenir du bien communal situé au 1 rue de la mairie : un permis de démolir sera déposé avec en commentaire la construction d'un préau.
- Travaux : un devis de la société MARCHAND a été validé pour réparer les caniveaux détériorés rue des Charmilles, pour un montant de 2 520 € HT.
- Projet de création piétonne : la commission d'appel d'offres se réunit le mardi 19 décembre pour l'ouverture des plis.
- Noël des enfants : une trentaine d'enfants ont participé à ce temps fort de fin d'année. Une réflexion est lancée pour l'année prochaine afin de cibler davantage d'enfants.
- Voeux du Maire 2024 prévus le vendredi 5 janvier à 19h00.
- Courrier de Monsieur le Préfet sollicitant les communes en zone PPRI (Plan de prévention du risque inondation) à se prononcer sur une exception à l'interdiction d'installations de production d'énergie solaire en zones réglementaires du PPRI de l'Huisne : Monsieur le Maire, après avis du Conseil Municipal, rédigera un courrier pour refuser cette exception.

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue fin janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Joël CIRON

La secrétaire de séance,
Annie CHOPLIN

